



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Division des Examens et Concours**

Rectorat Diec 3.03  
Bureau des examens  
de l'enseignement supérieur et de la VAE

Aix-en-Provence, le 05 février 2026

Affaire suivie par :  
François PIZARD  
Tél : 04 42 91 72 04  
Mél : francois.pizard@ac-aix-marseille.fr

Le recteur de la région académique PACA  
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille  
Chancelier des universités

Place Lucien Paye  
13621 Aix-en-Provence Cedex 1

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements

**Objet :** Circulaire académique du BTS Commerce International - Session 2026

**Référence :** Circulaire nationale d'organisation de l'académie de Nancy-Metz du 05 février 2026.

## **I. RECOMMANDATIONS AUX CHEFS DE CENTRE POUR LES ÉPREUVES ECRITES CI :**

### **A. DISPOSITIONS GENERALES**

Les épreuves se dérouleront selon les recommandations générales mentionnées dans la circulaire nationale d'organisation, aux lieux et dates indiqués sur le calendrier joint.

Les étudiants qui disposent d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport expiré depuis moins de 5 ans peuvent présenter ce titre afin de prouver leur identité lors du passage d'un examen ou d'un concours.

Les centres d'épreuves impriment les listes d'affichage, d'émargement (épreuves écrites, orales et pratiques) et les étiquettes de tables via l'application CYCLADES.

Les candidats seront convoqués par mes soins pour toutes les épreuves.

#### **1. La surveillance (cf BA n°269 du 28 janvier 2013)**

La surveillance est assurée sous la responsabilité du chef d'établissement du centre d'épreuves par le personnel enseignant. Il entre, en effet, dans les obligations de service des enseignants d'assurer la surveillance des examens (cf. point 6 charte nationale des examens 15 janvier 2007 BOEN n° 4 du 25 janvier 2007).

#### **2. L'usage Calculatrice :**

Les candidats qui disposent d'une calculatrice avec mode examen devront l'activer le jour des épreuves et les calculatrices dépourvues de mémoire seront autorisées.

Ainsi tous les candidats composeront sans aucun accès à des données personnelles pendant les épreuves.

#### **3. Les épreuves orales :**

Concernant toutes les épreuves, les bordereaux de notation seront à retirer sur l'application Cyclades.

Les membres des commissions d'interrogation doivent compléter les grilles d'évaluation à l'encre, lisiblement.

A l'issue des épreuves orales, les responsables de commission expédieront sous pli recommandé avec accusé de réception ou déposeront par leur soin, toutes les grilles d'évaluation de toutes les épreuves classées par épreuve et par ordre alphabétique (nom de naissance), les bordereaux de notation par ordre croissant de numéro de lots et les listes d'émargement des candidats et des enseignants au lycée Perier.

## **B. CORRECTIONS DES EPREUVES ECRITES**

La correction des épreuves écrites est dématérialisée sur SANTORIN pour les épreuves suivantes :

**E.1 : Culture générale et expression**

**E.2 : Langues vivantes étrangères**

**E.3 : Culture économique, juridique et managériale**

**E.4 : Relation commerciale interculturelle**

**E.5 : Mise en œuvre des opérations de commerce international**

La période de correction dématérialisée des épreuves professionnelles sera fixée dans l'arrêté.

## **II. RECOMMANDATIONS AUX CHEFS DE CENTRE POUR LES EPREUVES ECRITES POUR LA DEMATERIALISATION :**

### **A. CORRECTIONS DEMATERIALISEES DES EPREUVES COMMUNES**

#### **INFORMATION :**

**Toutes les épreuves écrites communes et professionnelles des BTS (sauf exceptions) sont dématérialisées sur le logiciel SANTORIN et numérisées au sein même des centres épreuves.**

#### **En conséquence :**

- **un modèle de copie unique spécifique est utilisé pour ces épreuves: « CCYC ».**
- **les anciens modèles de copies « EN » ne devront pas être utilisés.**
- **l'organisation de cette dématérialisation (numérisation/corrections) fera l'objet de consignes spécifiques et de formation dispensées par notre service coordination.**
- **les copies des épreuves communes seront numérisées le soir même ou le lendemain de l'épreuve dans chaque centre épreuve jusqu'au vendredi 22 mai 2026, date buttoir.**

#### **1. Consignes :**

La documentation fonctionnelle et technique relative à l'application Cyclades et au module Santorin est disponible sur l'espace Cyclades des établissements (en particulier dans la rubrique « accès à la documentation établissement » de la page d'accueil Cyclades).

L'ensemble des consignes relatives aux épreuves dématérialisées des services du BAC, BTS et ExaPro vous seront transmises dans un document unique, au mois d'avril prochain.

## 2. Journées banalisées :

Afin d'assurer au mieux l'organisation de ces corrections, les enseignants désignés pour ces missions de correction bénéficieront, en accord avec le corps d'inspection et la Diec de quatre demi-journées dédiées à la correction (cf : tableau ci-dessous)

- **Concernant les épreuves communes :** le choix des dates des deux journées banalisées sera laissé à l'appréciation du chef d'établissement en collaboration avec l'enseignant convoqué sur la mission de correction.
- **Concernant les épreuves professionnelles :** l'organisation de ce dispositif sera à la charge de chaque établissement.

## 3. Calendrier et modalités d'organisation des corrections dématérialisées des épreuves communes :

Épreuves et date	Réunion d'entente académique (concernant les enseignants coordonnateurs)	Dates des corrections	Jours banalisés (2 journées)
<b>Culture économique, juridique et managériale</b>  Lundi 18 mai 2026 après-midi	<b>01<sup>er</sup> juin 2026 – Visio</b>  (09h-12h)	<b>Corrections du 1<sup>er</sup> juin au 3 juin 2026</b>	<b>2 journées ou 4 demi-journées définies par le chef d'établissement entre le 01<sup>er</sup> et le 03 juin.</b>
<b>Culture générale et expression</b>  Mardi 19 mai 2026 après-midi	<b>22 mai 2026 - Visio</b>  (10h-12h)	<b>Corrections du 27 mai au 12 juin 2026</b>	<b>2 journées ou 4 demi-journées définies par le chef d'établissement entre le 27 mai et le 12 juin.</b>

Les établissements n'ayant pas été livrés en copies dématérialisées, merci de vous rapprocher du service papeterie du Rectorat: [diec.papeterie@ac-aix-marseille.fr](mailto:diec.papeterie@ac-aix-marseille.fr).

### III. DEROULEMENT DES EPREUVES PROFESSIONNELLES

#### A. DOSSIERS D'ACTIVITE DE CI (épreuve E4 et E6)

Dépôt – pour le 12 mai 2026 au plus tard

Veillez trouver ci-joint un extrait de la circulaire nationale où sont précisées les informations ci-dessous et le calendrier des épreuves écrites.

En application de l'arrêté du 22 juillet 2008, la non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt du dossier,
- dépôt du dossier au-delà de la date fixée par l'autorité organisatrice,
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen,
- documents constituant le dossier, non visés, non signés par les personnes habilitées à cet effet.

La constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve correspondante. Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

Il appartient aux autorités académiques d'avertir les candidats de leur situation à cet égard.  
Les unités du BTS Commerce international concernées par la mention « non valide » sont les unités : E4 et E6.

Dépôt – pour le 12 mai 2026 au plus tard

**Attention le certificat de stage doit faire l'objet d'un envoi séparé. (Enveloppe à part).**

**Les candidats en apprentissage doivent fournir le contrat d'apprentissage (Cerfa) et une attestation de réalisation de contrat signée par l'entreprise et précisant les activités et missions effectuées.**

Les dossiers doivent être adressés à l'adresse suivante :

- Secrétariat du lycée Perier - 270, Avenue Rue Paradis - 13008 Marseille, ou expédition par voie postale (pour la même date) à l'attention du secrétariat d'examen du BTS Commerce International

Pour connaître l'ensemble des pièces à communiquer au centre d'épreuves pour les épreuves E4, E6 merci de bien vouloir vous reporter à la circulaire nationale d'organisation.

Attention : Les fichiers numériques doivent être déposés sous format Open Source modifiables hors fichier Pdf.

**Les candidats dont les dossiers ne seront pas conformes seront contactés par les services académiques.**

**La date fixée de mise en conformité sera fixée au 27 mai dernier délai. Au-delà, il ne leur sera plus possible de présenter les épreuves.**

#### B. LIVRETS SCOLAIRES

Le modèle du livret scolaire numérique a été transmis par courriel avec la circulaire nationale d'organisation.

Les livrets scolaires seront transférés par mail au lycée Périer - MARSEILLE, pour le 23 mai 2026 au plus tard :

- [ddfpt@lyceeperier.fr](mailto:ddfpt@lyceeperier.fr)

#### C. REMONTEE NOTES CCF

Les notes des épreuves évaluées en contrôle continue devront être remis au gestionnaire **le mercredi 20 mai au plus tard.**

#### **IV. DELIBERATION :**

Le jury de délibération se réunira le **18 juin 2026 au Lycée Périer – 270, Rue Paradis – 13008 MARSEILLE.**

Les résultats seront publiés sur le site internet de l'académie d'Aix-Marseille et accessibles sur l'espace Cyclades des candidats.

Aucun résultat ne sera donné par téléphone par les services du Rectorat.

#### **V. RELEVÉS DE NOTES ET DIPLOMES**

Les relevés de notes ainsi que les copies des épreuves écrites dématérialisées seront disponibles dans les comptes candidats Cyclades. Les diplômes seront édités au mois d'octobre, ils seront remis aux établissements d'origine du candidat.

Pour les candidats non scolaires, ils seront expédiés à l'adresse postale du candidat.

#### **VI. EPREUVES DE CONTROLE :**

Après délibération du jury, les candidats qui ont obtenu une moyenne générale au moins égale à 8/20 et inférieure à 10/20 et une moyenne aux épreuves du domaine professionnel au moins égal à 10/20 sont autorisés à se présenter aux épreuves de contrôle :

- **U1 A- Culture générale et expression,**
- **U2 –Langue vivante étrangère**
- **U 3- Culture Economique Juridique et Managériale**

Les épreuves de rattrapage consisteront en deux interrogations orales portant sur les compétences du domaine général, au choix du candidat. Chacune de ces interrogations sera notée sur 20.

A l'issue des interrogations, les candidats ayant obtenu une moyenne générale au moins égale à 10/20 seront admis, après prise en compte de la meilleure note obtenue entre les épreuves du 1<sup>er</sup> groupe et celles du rattrapage.

Les épreuves orales de rattrapage se dérouleront le **01<sup>er</sup> juillet** en fonction des résultats du 1<sup>er</sup> groupe et de l'origine des candidats.

Le jury de délibération du 2<sup>nd</sup> groupe se tiendra sous la présidence de Mme Wurster- IA-IPR le **02 juillet 2026 à 10h00** en présentiel.

#### **VII. ETATS DE FRAIS DE JURY – Application IMAG'IN :**

Les missions d'interrogation et de correction sont saisies par internet (application informatique IMAG'IN : système d'Information Mission Affectation par la Gestion des intervenants Examens).

A l'issue des corrections et des interrogations, les examinateurs doivent donc, valider rapidement via l'application IMAG'IN (portail sécurisé) leurs états de frais de jury (rémunération et frais de déplacement) à l'adresse : [www.ac-aix-marseille.fr/imagin](http://www.ac-aix-marseille.fr/imagin)

DIEC / 3.03

Tél : 0442977204

Mél : [françois.pizard@ac-aix-marseille.fr](mailto:françois.pizard@ac-aix-marseille.fr)

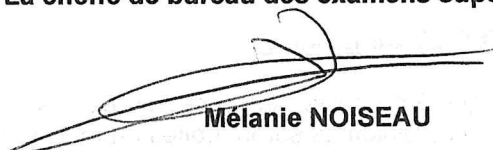
Place Lucien Paye

13621 Aix en Provence

Les justificatifs liés aux déplacements (facture hébergement, billets de transport, bons de transport) devront être adressés obligatoirement au Rectorat d'Aix-Marseille DIEC BTS SIO Place Lucien Paye 13621 Aix en Provence à l'attention de François Pizard.

Je vous remercie de votre précieuse contribution au bon déroulement des examens de la présente session.

**Pour le recteur et par délégation  
La cheffe de bureau des examens supérieurs- Vae**



**Mélanie NOISEAU**

**Annexe 1**

**Brevet de Technicien Supérieur  
COMMERCE INTERNATIONAL  
Session 2026**

**- CALENDRIER DES ÉPREUVES -**

➤ **CENTRES D'EXAMEN :**

**LYCEE GEORGES DUBY – 200, RUE GEORGES DUBY – 13080 LUYNES**

**LYCEE PERIER – 270, RUE PARADIS – 13008 MARSEILLE**

## - CALENDRIER DES ÉPREUVES ORALES PAR CENTRE -

Tableau de regroupement :

### LYCEE PERIER

Relation commerciale interculturelle E4			
INDIVIDUEL	MARSEILLE	RCI	6
ESARC	AIX EN PROVENCE	RCI	8
ENSEIGNEMENT DISTANCE	DISTANCE 13	RCI	2
INDIVIDUEL	AIX EN PROVENCE	RCI	4
IFC MARSEILLE PRADO	MARSEILLE	RCI	7
EURIDIS BUSINESS SCHOOL	AIX EN PROVENCE	RCI	14
DISTANCE ET CNED	AIX EN PROVENCE	RCI	5
INDIVIDUEL	VAUCLUSE	RCI	3
IFC AVIGNON	AVIGNON	RCI	14
DISTANCE ET CNED	SALON	RCI	1
			64

<b>Développement commercial international-E6</b>			
INDIVIDUEL	SALON DE PROVENCE	DCI	1
DISTANCE ET CNED	MARSEILLE	DCI	5
ENSEIGNEMENT A DISTANCE 13	DISTANCE 13	DCI	4
IFC MARSEILLE PRADO	MARSEILLE	DCI	7
ESARC	AIX EN PROVENCE	DCI	8
EURIDIS BUSINESS SCHOOL	AIX EN PROVENCE	DCI	14
DISTANCE ET CNED	AIX EN PROVENCE	DCI	6
INDIVIDUEL	AVIGNON	DCI	2
IFC AVIGNON	AVIGNON	DCI	14
			62

**LYCEE GEORGES DUBY DE LUYNES :**

<b>Langue vivante étrangère2 - oral- Espagnol</b>			
INDIVIDUEL	MARSEILLE	Espagnol	7
INDIVIDUEL	SALON DE PROVENCE	Espagnol	1
INDIVIDUEL	AIX EN PROVENCE	Espagnol	4
LYC PERIER	MARSEILLE	Espagnol	25
LTP JEANNE PERRIMOND	MARSEILLE	Espagnol	45
LPO LA CADENELLE	MARSEILLE	Espagnol	24
GRETA-CFA PROVENCE	AIX EN PROVENCE	Espagnol	10
ESARC ALTERNANCE	AIX EN PROVENCE	Espagnol	7
LYC GEORGES DUBY	LUYNES	Espagnol	25
IFC MARSEILLE PRADO	MARSEILLE	Espagnol	7
EURIDIS BUSINESS SCHOOL A	AIX EN PROVENCE	Espagnol	14
DISTANCE ET CNED	AIX EN PROVENCE	Espagnol	5
INDIVIDUEL	AVIGNON	Espagnol	1
IFC	AVIGNON	Espagnol	10
ENS A DISTANCE ET CNED	AVIGNON	Espagnol	1
			186

Langue vivante étrangère2 - oral- Italien			
INDIVIDUEL	MARSEILLE	Italien	2
LYC PERIER	MARSEILLE	Italien	8
LTP JEANNE PERRIMOND	MARSEILLE	Italien	9
LPO LA CADENELLE	MARSEILLE	Italien	5
LYC GEORGES DUBY	LUYNES	Italien	3
ESARC	AIX EN PROVENCE	Italien	1
IFC	AVIGNON	Italien	3
			31

Langue vivante étrangère2 - oral- Allemand			
INDIVIDUEL	MARSEILLE	Allemand	3
LYC PERIER	MARSEILLE	Allemand	5
LTP JEANNE PERRIMOND	MARSEILLE	Allemand	1
LPO LA CADENELLE	MARSEILLE	Allemand	1
IFC AVIGNON	AVIGNON	Allemand	1
			11